

la lettre aux locataires



Depuis 2016 Seine-Saint-Denis habitat, comme tous les organismes HLM, est contraint par la loi d'acheter son énergie, électricité et gaz, sur le « marché de gros ». La fourniture d'électricité et de gaz est refacturée ensuite aux locataires dans les charges au titre de l'alimentation électrique des parties communes et du chauffage collectif. De 2010 à fin 2021, les prix sur le marché de gros de l'électricité sont restés relativement bas et stables.

En 2022, au moment même où nous devons renouveler notre contrat de fourniture d'électricité, la France a été frappée par la crise de l'énergie qui a abouti à une envolée spectaculaire des prix sur le marché de gros. Face à cette situation, nous avons refusé les premières offres des fournisseurs d'électricité, jugées trop élevées et nous avons, dès septembre, alerté le Gouvernement sur la nécessité de protéger les locataires du parc social de cette flambée des prix. Les semaines passant et sans réponse

du Gouvernement, nous avons passé un contrat de fourniture d'électricité, pour un prix malheureusement 3,3 fois supérieur au contrat précédent, sous peine de nous retrouver sans fournisseur d'électricité au 31 décembre 2022.

Dans le même temps, suite à nos interpellations, le Gouvernement a mis en place un bouclier tarifaire pour les organismes HLM et leurs locataires. Néanmoins, il est très insuffisant pour protéger les locataires d'une hausse des tarifs. De plus il introduit une inégalité puisque les locataires d'un logement social sont moins bien protégés par ce bouclier tarifaire que les propriétaires d'une maison individuelle.

Nous devons donc dénoncer cette situation qui a pour conséquence une hausse des charges pour les locataires. Seuls nous ne pouvons pas tout. C'est la raison pour laquelle, nous vous proposons de contribuer à cette mobilisation en envoyant au Président de la République, le coupon en fin de page.

Écrire au Président de la République est gratuit, il n'y a donc pas besoin de timbre. Il vous suffira de détacher le coupon, préciser votre nom, prénom et votre adresse dans la partie prévue à cet effet, le signer et le déposer dans une boîte aux lettres La Poste.

Enfin, je souhaite vous assurer que l'ensemble des équipes de Seine-Saint-Denis Habitat sont mobilisées pour vous accompagner en cas de difficultés.

Sincèrement,



M/Mme :

Adresse :

Date :

Monsieur le Président de la République,

Je soussigné, locataire d'un logement social en Seine-Saint-Denis, tiens à vous alerter par ce courrier de la hausse des charges due à la crise de l'énergie et de l'inégalité instaurée, en matière de prix de l'énergie.

Aujourd'hui, et malgré le bouclier tarifaire proposé par votre gouvernement, les locataires du parc social sont moins bien protégés de la hausse des prix de l'énergie que les propriétaires d'une maison individuelle. Par conséquent, je vous demande :

- Une réforme du marché de l'électricité ;
- Un plafonnement du prix de l'énergie pour les organismes HLM et les copropriétés ;
- À minima, un bouclier tarifaire identique à celui dont bénéficient les particuliers ;
- Une augmentation immédiate du forfait charge pour les bénéficiaires de l'APL.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Signature :



Monsieur le Président de la République

Palais de l'Élysée

55 rue du Faubourg-Saint-Honoré

75008 Paris, France